



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Shany Leblanc	Siège #5
--------	---------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 113 – 2017

Suivant la proposition de: Réal Payette

Dûment appuyée par: Gilles Arbour

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RÉPARATION DES JEUX D'EAU

Le Conseil municipal est informé qu'un bris est survenu lors de l'ouverture des jeux d'eau. À la suite de discussions avec l'entreprise VORTEX AQUATIC STRUCTURES INTERNATIONAL (qui a procédé à l'ouverture des jeux d'eau) et l'entreprise Limoges terrassement et fils (qui a fait l'installation des jeux d'eau en 2014), il s'avère que le bris a été causé par l'absence d'une valve de surpression, qui était pourtant prévu aux plans. L'entreprise Limoges terrassement et fils va donc procéder à ses frais à la réparation des jeux d'eau (incluant tous les frais) et à l'installation d'une valve de surpression.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

4. EXTRA AU CONTRAT DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES

No : 114 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 010-2017 lors de sa séance régulière de janvier dernier pour, entre autres, octroyer le contrat de préparation du terrain, de surface de béton et d'ajout d'un module de glisse pour l'amélioration du parc de planche à roulettes de Ste-Marcelline-de-Kildare à l'entreprise Construction TRD Inc. au montant de 28 975 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté et que la préparation du terrain requiert plus de temps et de matériel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction TRD Inc. a transmis à la Municipalité une soumission pour les travaux supplémentaires requis, soit l'ajout de gravier pour atteindre 12 pouces d'épaisseur;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu:

D'ACCEPTER l'ajout des travaux supplémentaires de préparation du terrain au contrat de Construction TRD Inc. pour compléter l'amélioration du parc de planches à roulettes de Ste-Marcelline-de-Kildare, au montant de 2 650 \$ plus taxes, faisant passer le contrat total de 28 975 \$ plus taxes à 31 625 \$ plus taxes, et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. MUNICIPALISATION DE LA 3^E RUE LAC LÉON

No: 115 – 2017

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Domaines Fontainebleus Ltée désire faire la cession du lot composant la 3^e rue lac Léon;

CONSIDÉRANT QUE la désignation est la suivante: lot numéro DIX de la subdivision officielle du lot numéro CINQ CENT TRENTE ET UN (531-10), du cadastre officiel PAROISSE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, dans la circonscription foncière de JOLIETTE, le tout sans bâtisse;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ACCEPTER l'entretien et la municipalisation du lot 531-10 de la 3^e rue lac Léon;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

D'ACCEPTER l'offre de cession par Les Domaines Fontainebleus Ltée de la 3^e rue lac Léon constituée du lot 531-10 du cadastre officiel PAROISSE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, dans la circonscription foncière de JOLIETTE;

DE CONFIRMER que la cession est consentie pour l'avantage mutuel et réciproque des parties aux présentes et sans autre considération et est faite sans garantie légale et aux risques et périls de la Municipalité;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession relativement au lot ci-avant mentionné et tout autre document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions et le maire y répond.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 116 – 2017

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 15.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière